



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
11 janvier 2006

Français
Original : Anglais



Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/

Forum ministériel mondial sur l'environnement

Dubaï, 7-9 février 2006

Point 5 a), b) et c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale :

Energie et environnement

Gestion des produits chimiques

Tourisme et environnement

**Documents de base pour les consultations ministérielles sur
l'énergie et l'environnement aux fins du développement, la gestion
des produits chimiques ainsi que le tourisme et l'environnement**

Documents de réflexion présentés par le Directeur exécutif

Résumé

Le présent document ainsi que les additifs qui lui sont adjoints constituent un document d'information visant à favoriser les débats et souligner les questions préoccupant les gouvernements que les ministres et chefs de délégation examineront au cours de la consultation ministérielle de haut niveau durant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les additifs au présent document sont les suivants :
UNEP/GCSS.IX/9/Add.1 (Energie et environnement aux fins du développement);
UNEP/GCSS.IX/9/Add.2 (Gestion des produits chimiques) et UNEP/GCSS.IX/9/Add.3 (Tourisme et environnement).

Un résumé de chacun des additifs est fourni plus bas. Chacun d'entre eux comporte une section concernant les questions destinées aux consultations ministérielles qui vise à présenter aux ministres et chefs de délégation à la neuvième session extraordinaire les questions dont ils pourraient souhaiter se saisir au cours de leurs débats.

* UNEP/GCSS.IX/1.

I. Energie et environnement aux fins du développement

1. Le présent chapitre consiste en un résumé du document UNEP/GCSS.IX/9/Add.1 dans lequel on examine les principales questions touchant l'environnement, le développement et l'énergie parallèlement aux objectifs, parfois conflictuels, que sont le maintien de la sécurité énergétique, un approvisionnement satisfaisant en énergie aux fins de développement et la préservation de l'intégrité du milieu. On y trouve des renseignements sur la situation en matière d'énergie au niveau mondial, les incidences de l'utilisation de l'énergie sur la santé des personnes et l'environnement, le lien entre l'énergie et le développement ainsi que sur les principaux problèmes qui se posent.

2. Les pays développés centrent actuellement leur attention sur les questions de sécurité d'approvisionnement et sur la réduction des conséquences environnementales de l'utilisation d'énergie aux niveaux régional et mondial, en particulier les changements climatiques. Les pays en développement et les pays à économie en transition cherchent à étendre le bénéfice des services modernes en matière d'énergie et de transports à leurs citoyens les plus pauvres et à résoudre les problèmes plus immédiats de santé humaine dus à l'emploi de technologies de combustion périmées qui sont inefficaces. Le problème consiste à concilier ces différentes priorités et à parvenir à un large consensus pour changer la façon dont les humains fournissent et utilisent l'énergie, tout en veillant à ce que les disponibilités énergétiques soient suffisantes pour répondre aux besoins du développement.

3. Au cours des décennies à venir, un des principaux défis consistera à fournir à un nombre croissant d'habitants des pays en développement et des pays à économie en transition les services énergétiques abordables (éclairage, cuisson des aliments, chauffage, énergie mécanique, transports, etc.) dont ils ont besoin pour améliorer leur existence et à le faire d'une manière qui soit plus propre et plus efficace tout en ayant des impacts moindres sur la santé humaine et l'environnement, y compris les changements climatiques.

4. En matière de politique énergétique, la scène mondiale est dominée dans une large mesure par trois préoccupations primordiales : sécurité de l'approvisionnement énergétique, énergie aux fins du développement, changements climatiques. Les trois domaines susmentionnés sont interdépendants et s'ils sont traités séparément, les mesures prises dans un domaine risquent d'avoir des effets préjudiciables dans un autre. Toutefois, comme on le verra plus loin, il est possible de concevoir des politiques et des programmes ayant des effets positifs dans tous les domaines.

5. La production, la consommation et l'utilisation d'énergie comportent de nombreux impacts sanitaires et environnementaux différents. Les impacts sanitaires et environnementaux englobent généralement la pollution atmosphérique allant de la pollution de l'air intérieur à celle qui se manifeste aux niveaux local et régional, les changements climatiques, la dégradation des écosystèmes, la pollution de l'eau et les dangers radiologiques.

6. Dans les pays industrialisés, le secteur des transports constitue la source prédominante de pollution atmosphérique urbaine bien que différentes politiques et améliorations techniques aient éliminé le plomb et réduit les niveaux de nombreux polluants liés aux transports autres que le dioxyde de carbone. Dans les pays en développement et les pays à économie en transition, la situation est plus nuancée; de nombreuses mégapoles souffrent d'émissions dues à une forte circulation, auxquelles s'ajoutent celles résultant de l'utilisation industrielle et domestique de combustibles fossiles et de biocombustibles.

7. Les émissions atmosphériques de polluants peuvent entraîner des dommages loin de la source des émissions en subissant des réactions chimiques préjudiciables du point de vue de l'environnement. Certains des effets régionaux connus de la pollution atmosphérique sur l'environnement concernent l'acidification des sols et des systèmes hydrologiques due au dépôt de composés du soufre et de l'azote, l'eutrophisation (enrichissement de l'eau en nutriments comme l'azote) et la formation d'ozone troposphérique nocif à la suite de réactions chimiques atmosphériques induites par la lumière solaire qui font intervenir de multiples polluants.

8. Au cours des dernières décennies, les changements climatiques sont devenus une question d'intérêt mondial. La compréhension par l'homme de la relation entre les niveaux d'émissions, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les changements du système climatique mondial s'améliore et les milieux scientifiques et politiques s'accordent de plus en plus à penser que des réductions sensibles des émissions sont nécessaires pour limiter les changements climatiques à des niveaux gérables.

9. La principale contribution anthropique aux émissions de gaz à effet de serre provient des activités énergétiques fondées sur les combustibles fossiles, activités qui représentent actuellement plus de 80 % du total, non compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation de celles-ci et la foresterie. Les pays industrialisés sont responsables de la majeure partie des émissions actuelles et passées, mais l'augmentation rapide de la consommation d'énergies dans des pays comme la Chine et l'Inde se traduit par un accroissement sensible de la part des pays en développement.

10. Les projets hydroélectriques et, en particulier, les grands barrages et les réservoirs qui en résultent peuvent avoir des impacts importants sur les écosystèmes. En modifiant le régime hydrologique d'un cours d'eau, ils peuvent changer les conditions climatiques locales et perturber les écosystèmes.

11. Sur le plan de la politique générale, trois séries de mesures doivent être prises au niveau national pour répondre aux besoins énergétiques aux fins de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire :

- a) améliorer l'efficacité du secteur énergétique;
- b) améliorer les taux d'accès à l'énergie dans les zones rurales;
- c) améliorer la fourniture de services énergétiques aux pauvres dans les zones périurbaines et urbaines.

12. Il ressort clairement de l'analyse des tendances mondiales de l'offre et de la demande d'énergie au regard des trois préoccupations mondiales que constitue l'amélioration de la sécurité énergétique, la lutte contre les changements climatiques et l'élargissement de l'accès aux formes modernes d'énergie dans les pays en développement et les pays à économie en transition que les politiques actuelles ne permettront pas d'atteindre ces objectifs. Les gouvernements doivent stimuler la demande de technologies plus efficaces et plus propres, et notamment de technologies qui exploitent les sources d'énergie renouvelables, améliorent l'efficacité énergétique tant du côté de l'offre que de celui de la demande et utilisent les combustibles fossiles plus proprement. Corriger les échecs des politiques et du marché est une condition préalable au succès.

13. L'expérience montre que les approches des politiques qui ont eu les effets les plus importants et soutenus dans le domaine de l'énergie aux fins du développement durable tant dans les pays développés que dans les pays en développement et les pays à économie en transition se caractérisent toutes par :

- a) Le recours à un ensemble de politiques différentes plutôt qu'à une politique unique;
- b) La longévité et la prévisibilité de l'appui au niveau des politiques;
- c) L'adaptation aux marchés et l'utilisation de ceux-ci pour assurer l'efficacité compte tenu des objectifs énoncés dans les politiques.

14. Afin de répondre aux trois préoccupations que constituent le maintien de la sécurité de l'approvisionnement, la fourniture d'énergie aux fins du développement et la lutte contre les changements climatiques au cours des décennies à venir, des mesures doivent être prises d'urgence aux niveaux national et international. Il faut concevoir des moyens d'action spécifiques qui soient adaptés aux circonstances nationales et locales particulières. On dispose d'une vaste expérience pour orienter les décisions. Les objectifs et calendriers existants au niveau mondial concernant les émissions ou les technologies peuvent constituer des instruments importants pour assurer et accélérer une action nationale. Mais il n'est pas nécessaire d'attendre un consensus mondial pour agir.

15. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être axer les débats autour des trois thèmes indiqués ci-après. Eu égard à l'ampleur du sujet et aux différences dans les réalités et les priorités nationales, les questions posées au titre de chaque thème n'ont qu'une valeur indicative (c'est-à-dire qu'elles n'entendent pas couvrir les thèmes proposés de manière exhaustive) :

- a) Impacts environnementaux de l'utilisation d'énergie :
 - i) Comment intégrer plus étroitement l'élaboration des politiques en matière d'énergie, d'environnement et de développement, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition? Quelles mesures précises les ministres peuvent-ils prendre pour éviter qu'il ne soit procédé à la planification des politiques pour ainsi dire dans des « silos » séparés?
 - ii) Dans quelle mesure les sources d'énergie renouvelables peuvent-elles répondre aux besoins énergétiques croissants des pays en développement et

des pays à économie en transition? Existe-t-il des mesures précises que les gouvernements peuvent prendre pour favoriser l'introduction des énergies renouvelables, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition?

- iii) Quelles sont les précautions à prendre en ce qui concerne le développement à grande échelle des bioénergies eu égard en particulier à ses conséquences possibles pour l'environnement? Quel est l'équilibre à trouver entre le développement des bioénergies et la diversité biologique, la production alimentaire, les besoins en eau, etc.? Quelles mesures faut-il prendre pour veiller à ce que les systèmes bioénergétiques contribuent effectivement à la satisfaction des besoins énergétiques et environnementaux?
- b) Efficacité énergétique et financement de systèmes énergétiques plus propres :
 - i) Quels sont les changements de politiques qui permettraient d'étendre les efforts déployés en matière d'efficacité énergétique, y compris par le biais des mécanismes du marché? Quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre pour accélérer les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique dans différents secteurs comme les bâtiments, les ménages, l'industrie et les transports?
 - ii) Comment les flux d'investissement dans les infrastructures énergétiques nouvelles peuvent-ils être réorientés vers les technologies et les systèmes qui nuisent moins à l'environnement? Des approches différentes sont-elles nécessaires pour les pays en développement et les pays développés? Quels sont les bons modèles qui existent?
 - iii) Comment l'aide publique au développement peut-elle être utilisée plus efficacement pour mettre les technologies de pointe à la disposition des pays en développement et des pays à économie en transition?
- c) Avancées technologiques et coopération :
 - i) Comment pouvons-nous parvenir à un consensus sur l'approche de la valorisation des ressources hydroélectriques d'une manière écologiquement et socialement acceptable, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition?
 - ii) Comment pouvons-nous amener le public à mieux accepter les installations faisant appel à des énergies renouvelables comme les fermes éoliennes? Quelles sont les approches qui ont donné les bons résultats et est-il possible de les transposer?
 - iii) Que peuvent faire les gouvernements pour accroître la probabilité que les technologies des combustibles fossiles propres contribuent à un avenir énergétique sûr? Quel est le rôle des programmes coopératifs d'étude, de développement et de déploiement dans l'accélération de la diffusion de meilleures technologies des combustibles fossiles?
 - iv) Compte tenu des incertitudes technologiques, quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre actuellement pour se préparer à une économie fondée sur l'hydrogène ou, au moins, pour préserver les options? Quelle est la meilleure façon pour les pays en développement de se préparer à un avenir fondé finalement sur l'hydrogène?

II. Gestion des produits chimiques

16. Le présent chapitre consiste en un résumé du document UNEP/GCSS.IX/9/Add.2 qui traite des questions soulevées par la gestion actuelle des produits chimiques dans le cadre de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Ces questions sont regroupées en trois catégories concernant la sécurité chimique, considérée comme une question de développement durable intersectorielle, le rôle du PNUE dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la nécessité d'un engagement multisectoriel au niveau international aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques.

A. La sécurité chimique en tant que question du développement durable intersectorielle

17. Les incidences intersectorielles d'une mauvaise gestion des produits chimiques qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs du développement laissent à penser que la question des produits chimiques devrait être intégrée aux stratégies de développement durable tant par les pouvoirs publics nationaux que par la communauté des donateurs internationaux. D'une façon générale, cela nécessitera une coopération interdépartementale et une intégration de la gestion des produits chimiques, en tant que priorité, aux moyens de planification nationaux. Pour les pays en développement et les pays à économie en transition, cela consistera à établir des documents exposant des stratégies d'aide aux pays et d'atténuation de la pauvreté. Les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération aux fins de développement et les institutions financières internationales devront être conscients du fait que la gestion rationnelle des produits chimiques constitue un élément pertinent des plans nationaux. Dans certains cas, sensibiliser les responsables et décideurs des ministères et les organismes donateurs pourrait s'avérer être un problème de taille car pour eux la gestion des produits chimiques n'est pas d'ordinaire associée à la réalisation d'objectifs plus évidents en matière de développement. De plus, pour que les organismes gouvernementaux adoptent une approche multisectorielle, il sera souhaitable d'obtenir la participation d'autres parties prenantes, telles que les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à l'amélioration de la gestion des produits chimiques.

18. Dès le début du processus d'élaboration de la SAICM, on a mis l'accent sur le lien entre la sécurité chimique et le développement durable. L'objectif d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de développement nationales apparaît dans les documents de la SAICM eux-mêmes, à tous les niveaux, en tant qu'engagement politique dans la déclaration de haut niveau, en tant qu'un des objectifs énoncés dans la stratégie politique globale, et en tant que domaine d'activité dans le plan d'action mondial.

19. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être, au cours de leurs discussions, étudier les liens entre la gestion rationnelle des produits chimiques et la réalisation d'un développement durable, émettre des observations sur les besoins et les modalités d'amélioration de la coordination intersectorielle sur les questions de produits chimiques dans le cadre des plans nationaux de développement et examiner l'aptitude de la SAICM à encourager une telle coordination.

20. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être émettre des recommandations visant à faire :

- a) Reconnaître encore plus la contribution anticipée de la gestion rationnelle des produits chimiques au développement durable;
- b) Encourager l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans nationaux de développement, en tenant compte des engagements et objectifs énoncés par la SAICM à ce sujet.

B. Rôle du PNUE dans la mise en œuvre de la SAICM

21. Sous réserve de l'approbation de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Comité préparatoire, à sa deuxième session tenue à Vienne du 19 au 24 septembre 2005, a convenu de demander au Directeur exécutif du PNUE de créer un secrétariat et d'en assumer la responsabilité générale pour appuyer la mise en œuvre de la SAICM. Le PNUE et l'OMS joueraient le rôle de chefs de file au sein de ce secrétariat et dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Il a été envisagé de l'installer au même endroit que le groupe substances chimiques et déchets du PNUE afin de profiter au maximum des synergies existantes. Afin de refléter le caractère plurisectoriel de la SAICM, le secrétariat travaillerait en coordination et en coopération avec les organisations qui participent à l'IOMC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, selon le cas, comme cela a été convenu par le Comité préparatoire de la SAICM à sa troisième session.

22. Dans sa décision 23/9 adoptée à sa vingt-troisième session, le 25 février 2005, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, des crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités confiées au PNUE au titre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, une fois qu'elle aura été adoptée. Il a en outre prié le Directeur exécutif de prévoir des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer la SAICM, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

23. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être discuter des rôles qu'on se propose de donner au PNUE dans la mise en œuvre de la SAICM et, ce faisant, considérer l'importance de la SAICM en tant qu'initiative politique internationale de gestion des produits chimiques et élément du développement durable, la question de savoir s'il convient que le PNUE approuve la SAICM et assume des fonctions de soutien à la mise en œuvre de cette dernière, et l'importance revêtue par l'aide à la mise en œuvre de la SAICM accordée par le PNUE aux pays en développement et aux pays à économie en transition.

24. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être envisager d'émettre des recommandations tendant à :

- a) Approuver ou, sinon, à reconnaître comme il convient la SAICM telle qu'adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;
- b) Prier le Directeur exécutif d'assumer les fonctions de soutien à la mise en œuvre de la SAICM demandées par la Conférence;
- c) Confirmer la fourniture par le PNUE d'aides aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour développer leurs capacités en matière de mise en œuvre de la SAICM en tenant compte du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et des possibilités de synergie.

C. Nécessité d'un engagement plurisectoriel au niveau international pour gérer rationnellement les produits chimiques

25. Il est prévu que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, après avoir adopté la SAICM, la communiquera aux organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées, pour examen. Le premier de ces organes directeurs à se pencher sur la SAICM sera le Conseil d'administration du PNUE, dont la neuvième session extraordinaire commence immédiatement après la Conférence. Au nombre des autres organes directeurs importants, citons l'Assemblée mondiale de la santé, qui se réunira en mai 2006, la Conférence internationale du travail, qui aura lieu en juin 2006 et le Conseil de la FAO, qui doit se réunir au cours de la même année.

26. La mise au point de la SAICM a été entamée à l'initiative du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et c'est le PNUE qui en a assuré le secrétariat et a rassemblé les fonds nécessaires pour soutenir le processus. On s'attend à ce que le PNUE continue à jouer ce rôle de pilier central et, en février 2005, le Conseil d'administration a demandé au Directeur exécutif de prévoir des crédits pour les activités de mise en œuvre de la SAICM. En conséquence, les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être, sous réserve des décisions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, envisager de recommander que le Conseil d'administration réserve un accueil favorable aux propositions précédentes visant à faire jouer au PNUE un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la SAICM.

27. L'engagement plurisectoriel a été une des caractéristiques distinctives du processus d'élaboration de la SAICM et continuera à revêtir de l'importance durant la phase de mise en œuvre. De la même façon qu'une approche intégrée de la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle au niveau national, il est crucial de maintenir la participation au niveau mondial des principales organisations intergouvernementales, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les institutions financières internationales, si on veut que la SAICM soit véritablement stratégique et représente un progrès par rapport au statu quo. La coopération entre les organismes dans le but de faciliter la mise en œuvre de la SAICM, maximisant ainsi les synergies entre leurs programmes et leurs activités, sera essentielle pour sa réussite.

28. Pour les diverses organisations, la décision d'adopter ou, à défaut, de reconnaître la SAICM et de tenir compte de ses objectifs dans leurs programmes de travail est l'affaire de leurs organes directeurs respectifs. Néanmoins, les ministres et les chefs de délégation qui participent à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE souhaiteront peut-être stimuler ce processus d'adoption parallèle en veillant à informer convenablement leurs homologues d'autres ministères et à les encourager à réserver un accueil favorable à la SAICM lors des réunions des organes directeurs dont ils sont responsables.

D. Propositions concernant la consultation ministérielle

29. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être discuter des moyens éventuels d'encourager la participation de toutes les organisations intergouvernementales, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, et de toutes les institutions financières internationales concernées, à la mise en œuvre de la SAICM et de maximiser ainsi les synergies entre leurs programmes et leurs activités.

30. En plus de recommander l'approbation de la SAICM au nom du PNUE lui-même (voir plus haut), les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être envisager de porter l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs d'autres organisations intergouvernementales et institutions financières internationales et d'encourager les autorités nationales à adopter à l'endroit de la SAICM une démarche faisant intervenir l'ensemble de leur gouvernement afin de faciliter, le moment venu, l'adoption parallèle du document par les organes directeurs précités.

III. Tourisme et environnement

31. Le présent chapitre consiste en un résumé du document UNEP/GCSS.IX/9/Add.3 dans lequel on examine les questions soulevées par l'incidence du tourisme sur l'environnement ainsi que les possibilités qu'offre cette activité, les approches de nature à atténuer ses incidences ainsi que les principaux problèmes que pose le tourisme viable.

32. Les rapports réciproques qu'entretiennent l'industrie du tourisme et l'environnement relèvent des politiques de l'environnement. L'industrie du tourisme est elle-même très tributaire de la qualité de l'environnement. Les touristes recherchent de plus en plus des sites attrayants et non pollués tandis que les contacts avec le monde du tourisme peuvent aussi amener les populations locales à être davantage sensibilisées à la nécessité de préserver leur milieu. Etant donné qu'un environnement de grande qualité constitue un élément essentiel du tourisme, cette activité peut favoriser et appuyer les forces économiques et politiques œuvrant aux fins de conservation.

33. Les effets néfastes du tourisme sur l'environnement sont notamment les suivants :

- a) L'émission de gaz à effet de serre et d'autres polluants, qui contribuent au réchauffement planétaire et au changement climatique mondial et qui affectent la qualité de l'air au niveau local;
- b) L'implantation d'infrastructures touristiques dans des environnements vulnérables, qui entraîne une dégradation physique des terres, des atteintes aux habitats, une perte de biodiversité, et une destruction des paysages naturels;
- c) L'exploitation d'infrastructures touristiques, qui entraîne l'utilisation de ressources non renouvelables ou précieuses, comme l'eau douce et les combustibles fossiles, et la production de polluants et de déchets. Ces derniers comprennent les eaux usées et les déchets solides.

34. Le tourisme peut également avoir des répercussions sociales néfastes, dont les conséquences sur la gestion des ressources environnementales sont loin d'être négligeables. Dans bon nombre de communautés, la pénurie d'eau douce est un problème majeur que le développement du tourisme peut encore aggraver.

35. Le tourisme peut également exercer divers effets positifs sur l'environnement, le plus souvent à la suite d'influences sociales et économiques. Il peut notamment :

- a) Constituer une source directe de revenus affectés à des projets de conservation;
- b) Fournir aux communautés locales une source de revenus liée à des activités touristiques;
- c) Sensibiliser les visiteurs et les communautés hôtes à la qualité de l'environnement et à sa valeur sociale, culturelle et économique et susciter ainsi un surcroît d'intérêt et de soutien.

36. L'action des pouvoirs publics est indispensable pour garantir le développement durable du tourisme. Le défi consiste à obtenir un soutien politique plus ferme, à accroître la transparence et à développer le savoir. Il est indispensable d'intégrer le tourisme dans les plans nationaux de développement et de renforcer les instruments dont les pouvoirs publics disposent pour influencer les initiatives sur le terrain, ainsi que les aptitudes et les ressources nécessaires pour en assurer l'utilisation effective.

37. En ce qui concerne le rôle que les pouvoirs publics devraient jouer en vue de renforcer la viabilité du tourisme, les responsabilités à assumer sont les suivantes:

- a) Donner une impulsion et assurer la coordination;
- b) Définir une stratégie en faveur du tourisme viable;
- c) Développer et gérer des infrastructures et des ressources;
- d) Mettre en place un cadre réglementaire;
- e) Promouvoir et faciliter la mise en place d'autres mesures destinées à influencer les entreprises et les touristes;
- f) Lancer ou soutenir des projets de recherche sur les effets et le développement durable du tourisme, de même que pour diffuser de bonnes pratiques.

38. Pour intégrer concrètement et judicieusement les principes du développement durable dans les politiques du tourisme, il convient de mettre en place des mesures spécifiques et des instruments axés sur les aspects suivants:

- a) La dimension et la forme générale du tourisme;
- b) Le développement d'infrastructures et d'activités;
- c) L'exploitation des entreprises touristiques et la fourniture de services;
- d) Le comportement des touristes : choix des vacances, sensibilisation aux questions importantes pour la conservation et les communautés des destinations visitées.

39. La création de structures permettant de coordonner les efforts de l'ensemble des parties prenantes et l'adoption d'une panoplie d'instruments judicieusement combinés renforceront l'efficacité des politiques, notamment des instruments économiques et législatifs ainsi que le renforcement des accords multilatéraux sur l'environnement énonçant des obligations en matière de conservation et de protection de l'environnement, de prévention et de réduction de la pollution et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

40. La mise en œuvre de politiques en faveur d'un tourisme viable passe par l'élaboration et l'application d'une panoplie d'instruments regroupés comme suit:

- a) Instruments de mesure;
- b) Instruments contraignants et réglementations;
- c) Instruments économiques;
- d) Instruments librement consentis;
- e) Instruments de soutien.

41. Outre le rôle que jouent les gouvernements, le secteur privé pourrait être incité à :

- a) A intégrer les zones protégées dans leurs circuits et à informer leurs clients sur les caractéristiques naturelles et culturelles des sites visités et sur leur contribution à la conservation des écosystèmes locaux;
- b) A expliquer aux touristes qui se rendent dans des zones protégées comment éviter tout impact négatif pour éviter de nuire à l'environnement.

42. L'élaboration de lignes directrices et de codes de conduite permettrait de définir clairement les attentes et les indicateurs de performance pour l'industrie. Favoriser la communication régulière et transparente d'informations sur les performances en matière de développement durable peut également créer un environnement propice à une amélioration continue. Il est également envisageable de rendre compte des performances d'une destination tout entière, sous l'égide des collectivités locales, en s'appuyant sur une série prédéterminée d'indicateurs relatifs à la viabilité écologique des destinations.

-
43. Les ministres et les chefs de délégation voudront peut-être examiner les questions suivantes:
1. Quel rôle les pouvoirs publics devraient-ils jouer pour relever les défis décrits ci-dessus (notamment sous l'angle de la structure de gouvernance et des instruments de mise en œuvre des politiques)?
 2. Les zones protégées sont des produits touristiques de plus en plus prisés: quels types de protection additionnelle faudrait-il prévoir à l'intérieur et en dehors des zones protégées pour prévenir tout impact supplémentaire du tourisme?
 3. A quelles stratégies, quels instruments et quels acteurs devrait-on faire appel pour promouvoir une consommation touristique durable?
 4. Quel rôle devraient jouer les instruments économiques dans la modification des comportements de production et de consommation et l'accroissement des revenus affectés à la conservation?
 5. Comment les gouvernements peuvent-ils favoriser des modes de production et de consommation viables dans le secteur du tourisme?
 6. Quel rôle les mécanismes de certification doivent-ils jouer dans la promotion du tourisme viable?
 7. Comment les activités menées par le PNUE dans le domaine du tourisme viable peuvent-elles être renforcées?
-